VIVRE AUX ADRETS

#024 - DÉCEMBRE 2025 - VOTRE MAGAZINE MUNICIPAL

POINT D'ÉTAPE PLU



P.10
ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

P.12
DES JEUNES ENGAGÉS

P.14
PROJET CŒUR DE VILLAGE

P.16
INTERVIEW YVES CARTIER-MILLON

EN IMAGES


01


02



03

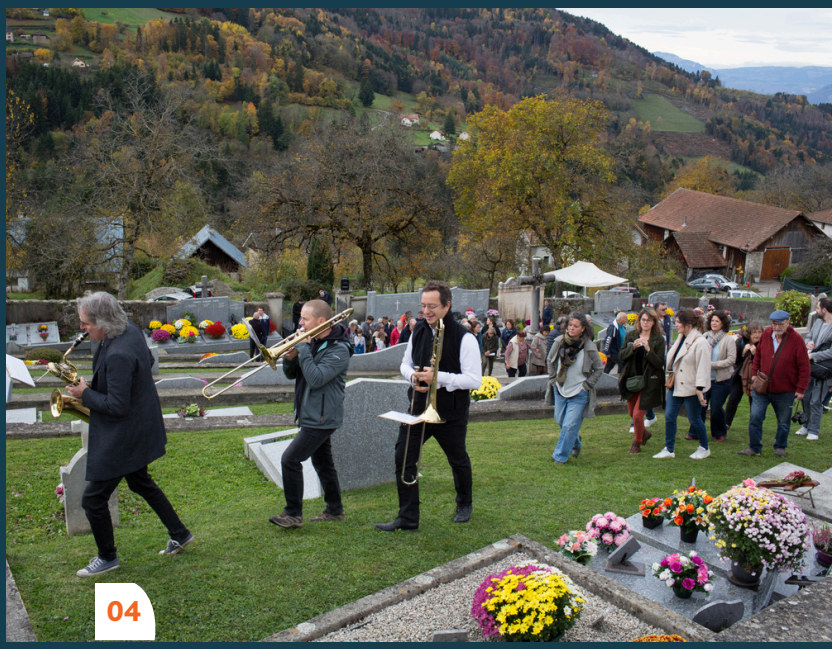
04

01 Juin 2025 - FestiRock : un beau moment de partage sur ce spectacle participatif avec la BatukaVI. **02** Sept. 2025 - Installation d'une exposition au Col d'Hurtières par le collectif citoyen RévEillons les granges pour les Journées du patrimoine. **03** Plantation dans la cour de l'école de l'arbre "Terre de jeux 2024" offert par le Département de l'Isère, à la place de l'ancien tilleul. **04** 1er nov. 2025 - Inauguration de la nouvelle extension du cimetière communal.

ÉDITO



Chères Campanaises, chers Campanais,

Cette édition du Vivre aux Adrets a une saveur particulière, puisque c'est la dernière de ce mandat. Une page se tourne, et je ne peux m'empêcher d'éprouver un peu de nostalgie en pensant au chemin parcouru collectivement depuis six ans.

Au fil des saisons, nous avons vu nos idées germer et nos projets se réaliser. Nous avons aussi vu notre village s'animer, se transformer, grandir sans perdre son âme. Cette dynamique n'aurait pas été possible sans l'implication quotidienne des agents communaux, des élus, des partenaires institutionnels et, bien sûr, des habitants.

Les bénévoles des associations, en particulier, jouent un rôle essentiel dans l'animation du village et la création de moments partagés, fêtes et événements. Je pense notamment aux magnifiques rendez-vous qui ont marqué cette année : Festirock, Festival de l'Arpenteur, Fête d'Automne, animations culturelles, et qui témoignent une nouvelle fois de cette énergie que beaucoup de communes nous envient. Merci aussi aux associations proches de l'école, l'Association Cantine et L'École en Fête, pour leur engagement au service de nos enfants et de leurs familles.

Le 1er novembre, nous avons inauguré l'extension du cimetière : un moment symbolique, empreint d'émotion, de musique et de chanson. Clap de fin également pour le « Projet Mortel », mené avec tant d'humanité et qui a rassemblé, comme un fil conducteur, pendant toute la durée des travaux.

Dans un contexte où les collectivités doivent composer avec des moyens contraints, des règles toujours plus exigeantes et une situation politique parfois incertaine, notre commune a cherché à maintenir un cap : préserver l'existant, anticiper les projets à venir et répondre autant que possible aux besoins exprimés par les habitants. Cette période n'est pas toujours simple, mais c'est la confiance partagée et la capacité à agir ensemble qui permettent de continuer à faire vivre un village solidaire, vivant et accueillant.

À l'approche des élections municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars prochains, je forme simplement le souhait que l'esprit de dialogue, de coopération et d'attention au collectif qui caractérise les Adrets continue de guider nos actions.

Bel hiver à toutes et à tous,

DELPHINE PERREAU, MAIRE DES ADRETS

VIVRE AUX ADRETS

Le magazine "Vivre Aux Adrets" est un magazine municipal périodique édité par la Mairie des Adrets (dépôt légal: 28 mai 2001). 2 parutions/an.

Directrice de publication : Delphine Perreau.

Rédactrice en chef : Laurie Argoud-Martin.

Comité de rédaction : Delphine Perreau, Laurie Argoud-Martin, Raphaël Licandro, Nathalie de Yparraguirre, Sophie Rivens.

Contributeurs : les membres du conseil municipal, avec l'aide des habitants et associations des Adrets.

Crédits photos : A. Vernhet, D. Cartier-Millon, R. Licandro, L. Argoud-Martin, T. Graillat, P. Cholette

Service des lecteurs
Pour toute correspondance concernant le Vivre aux Adrets, contactez la Mairie :
contact@lesadrets.fr | 04 76 71 06 93

Réalisation kalidao.com - Imprimerie Notre-Dame (Montbonnot) : papier recyclé, encre à base végétale.

LE TICHODROME
Un partenaire pour la protection de la faune sauvage

La commune des Adrets est adhérente à l'association Le Tichodrome, un centre de sauvegarde de la faune sauvage en Isère.

Cette association recueille et soigne des animaux sauvages blessés ou en difficulté, principalement des oiseaux et mammifères. Son action contribue à la préservation de la biodiversité locale et s'inscrit dans une démarche de protection de l'environnement.
Le Tichodrome est ouvert 7j/7, y compris les jours fériés, afin de prendre soin de ses pensionnaires.

Accueil de nouveaux animaux du lundi au dimanche entre 9h et 15h.
04 57 13 69 47

https://le-tichodrome.fr

LE NOUVEAU LIVRE-OBJET
de la compagnie Turak Théâtre

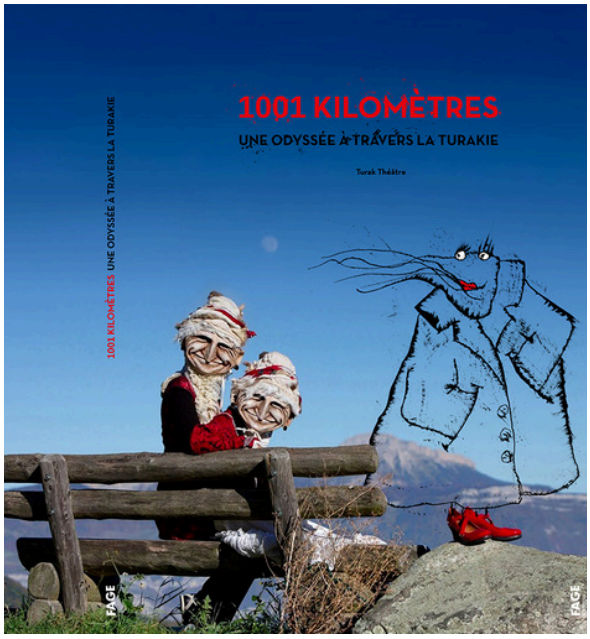

1001 kilomètres
Une odyssée à travers la Turakie

Prix : 24€

www.turak-theatre.com

La compagnie Turak Théâtre nous embarque dans une nouvelle aventure poétique et décalée avec son livre-objet « 1001 kilomètres à travers la Turakie - Une odyssée », roman fotografik signé Michel Laubu, Emili Hufnagel et Hélène Cancel, illustré par les photos de Raphaël Licandro. Une odyssée singulière : celle d'une crevette partie à la recherche de sa mer — ou de sa mère — perdue à la montagne. Entre rêve, humour et imaginaire turakien, la poésie opère dès qu'on ouvre le livre.

AINÉS
Un minibus pour des sorties conviviales entre aînés !

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) des Adrets a l'ambition de proposer de nouvelles sorties mensuelles pour les habitants de plus de 70 ans. Un minibus sera mis à disposition de la commune un jeudi matin par mois pour des escapades conviviales : marché de Domène, musée, balade nature ou activité culturelle. Avant de lancer la première sortie, faites-nous savoir si vous êtes intéressé(e)s et partagez vos idées auprès de la mairie !

04 76 71 06 93
contact@lesadrets.fr

TRAVAUX
Rénovation du chalet des Brandes



Le chalet des Brandes, propriété communale située au lieu-dit Les Genièvres, a été rénové. Construit à la fin des années 1970 pour accueillir des activités à vocation sociale et éducative, il avait déjà fait l'objet d'une restauration en 2001 avec l'association de réinsertion ARECE. Les récents travaux ont concerné l'habillage bois, le chauffage, les sols et divers aménagements intérieurs.
Le bâtiment a depuis été mis en location par la commune, dans le cadre d'un bail excluant tout usage d'habitation.

ESPRIT DES LIEUX
à Prapoutel

Pour sa 4ème édition, “L’Esprit des lieux” de Scènes Obliques a investi Prapoutel-Les 7 Laux durant deux jours de conversations d’altitude et d'utopies hors-pistes. Rencontres, spectacles ou visite décalée de la station, une dizaine de rendez-vous a réuni près de 800 personnes – chercheur·euses, artistes, élu·es, habitant·es, professionnel·les de la montagne, curieux·ses et étudiant·es autour du thème «Flocons, stations et bifurcations».





SAISON ÉCHOS 25-26
Poésie couchée

"Echos", le festival hors les murs de l'Espace Aragon et l'Espace Paul Jargot revient cette année aux Adrets avec "Poésie Couchée" un spectacle proposé par la compagnie le Grille Pain et Xavier Machault

"Poésie couchée" est une lecture musicale immersive au casque pour 50 spectateurs allongés sur des chaises longues. Pour ce premier opus, Les mots choisis par Xavier Machault, issus d’un répertoire de poésie éclectique glané sur sa table de chevet, rencontrent les improvisations de la saxophoniste Morgane Carnet. Un voyage au cœur d’écritures sensibles et singulières, de 1555 à 2023, qui réaffirment la place essentielle des mots dans nos vies. Johan Caballé, créateur et ingénieur du son, accompagne les interprètes en révélant les nuances de la voix et des instruments, invitant à plonger dans un univers sonore original et intense.

Dimanche 14 décembre, salle Pra-Pilou. de 14h à 14h45 et de 17h à 17h45 - Tout public, dès 11 ans.
Durée : 45 minutes. Participation libre avec 2kg de culture.

La veille, samedi 13 décembre de 16h à 19h, Les artistes vous proposent de tester le dispositif du spectacle, en venant vous-même déclamer un poème au micro, avec les conseils d’interprétation et de diction de Xavier Machault, accompagnés en musique par le saxophone de Morgane. Vous pourrez choisir un poème parmi les textes apportés par les artistes ou en amener un de votre choix. Le but est de vous faire plaisir, tester un murmure, une parole au micro, échanger sur la poésie d’aujourd’hui et partager un moment ouvert, créatif et convivial.

Samedi 13 décembre / 16h à 19h / Les Adrets
À partir de 11 ans Gratuit – Places limitées
Sur réservation à animation.espacearagon@le-gresivaudan.fr

AGENDA

Décembre 2025

11 décembre - Conseil municipal
18h30 échanges ouverts à toutes et tous puis 19h début du conseil

13 décembre - Marché de Noël
Place du village, dès 10h

14 décembre - Spectacle de la “saison Échos 25-26” Poésie couchée - Cie Le Grille Pain & Xavier Machault, deux représentations de 14h à 14h45 et de 17h à 17h45, participation libre
École, salle Pra-Pillou

24 décembre - Messe de la nuit de Noël - *Eglise Saint-André, 21h*

Janvier 2026

Mardi 20 janvier 2026 - La Grande Odyssée Royal Canin - Étape 9 : Les 7 Laux *Prapoutel*

23 janvier 2026 - Soirée des voeux du Conseil Municipal,
Salle Pelloux-Prayer, 19h

Mars 2026

15 et 22 mars 2026 - Élections municipales
Mairie, salle du Conseil

Retrouvez les agendas complets sur **www.lesadrets.fr** et **www.les7laux.com/agenda**



Poésie couchée - ®Pascale Cholette

Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Point d'étape

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune des Adrets avance ! Après une année 2024 consacrée au diagnostic du territoire, la démarche entre désormais dans une phase clé : celle du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce document stratégique dessinera la vision de la commune pour les dix prochaines années.

Un diagnostic complet et partagé

La première étape du PLU visait à mieux connaître le territoire : sa population, ses activités, ses logements, ses paysages, ses mobilités, son environnement mais aussi ses atouts et ses fragilités.

Cette phase, menée avec l'appui d'un groupement de bureaux d'études, s'est nourrie d'une démarche participative : réunions publiques, entretiens, et même une balade rurale qui a permis de recueillir sur le terrain la parole des habitants.

Ce travail collectif a permis de dégager une photographie précise du village : une commune attractive où la qualité de vie, les espaces agricoles et naturels, l'identité montagnarde et la vitalité associative sont des richesses à préserver. Mais aussi un territoire soumis à des pressions nouvelles : coût du foncier, déplacements, transition énergétique, équilibre entre tourisme et habitat permanent...

De l'analyse aux orientations : place au projet politique

Sur la base de ce diagnostic, les élus, accompagnés des techniciens, passent à une étape plus prospective : identifier les enjeux majeurs pour l'avenir du village et définir les orientations de développement à privilégier.
Concrètement, il s'agit d'élaborer plusieurs scénarios qui traduisent différentes façons d'aborder le futur des Adrets : faut-il densifier certains secteurs ? préserver d'autres ? renforcer les services, les circulations douces, la mixité des logements ?

Ces réflexions déboucheront sur le PADD – Projet d'Aménagement et de Développement Durables.
Ce document central du PLU n'est pas un règlement, mais un document d'intention : il énonce la vision politique et stratégique de la commune pour les dix prochaines années, en matière d'habitat, de cadre de vie, d'économie, de tourisme, d'environnement et de mobilité.
Il doit répondre à une question simple mais essentielle : quelle commune voulons-nous pour demain ?

Le PADD, boussole du futur PLU

Le PADD constitue la colonne vertébrale du PLU. Il traduit la volonté de la municipalité d'accompagner un développement maîtrisé, respectueux de l'identité du village et de son environnement. Ses objectifs sont multiples :

- Préserver les paysages et les espaces naturels et agricoles, véritables marqueurs de notre identité montagnarde et soutenir l'agriculture.
- Accueillir de nouveaux habitants sans perdre l'équilibre villageois, en favorisant une urbanisation raisonnée et de qualité.
- Soutenir la vie économique et touristique, dans une logique de durabilité.
- Faciliter les mobilités du quotidien, en renforçant les circulations douces et les liaisons entre les hameaux.
- Anticiper les transitions écologiques et climatiques, en intégrant les questions d'énergie, d'eau, de risques naturels et de sobriété foncière.

Le PADD est aussi un document de cohérence : il doit être compatible avec les grandes orientations fixées à l'échelle intercommunale et régionale (Schéma de Cohérence Territoriale – SCoT, Plan Climat Air Énergie Territorial, etc.).

Une fois validé, le PADD servira de boussole pour la rédaction du futur règlement et du zonage du PLU. Chaque règle d'urbanisme, chaque secteur constructible ou protégé devra pouvoir se justifier au regard des objectifs du PADD.

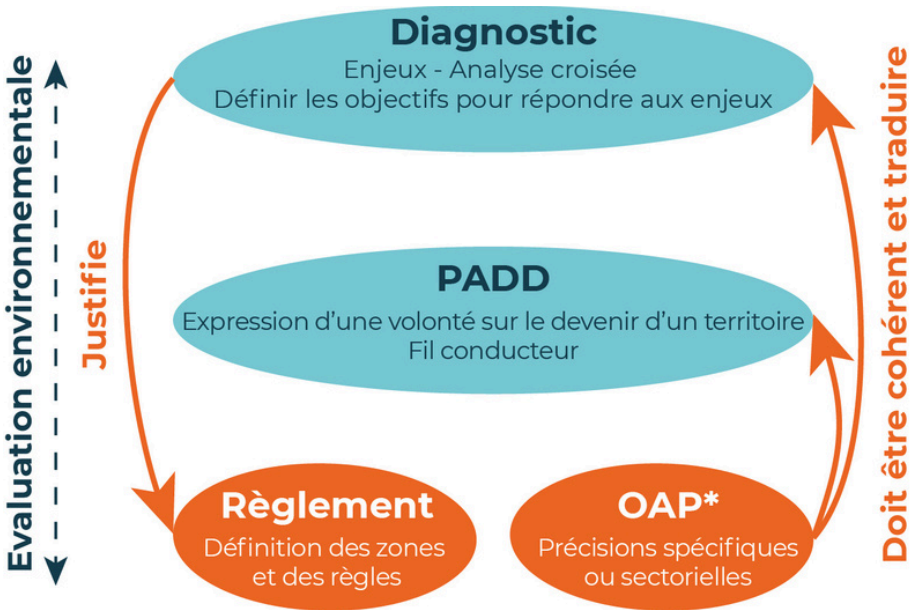

*Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie d'une collectivité territoriale en termes d'aménagement

DOSSIER PLU (SUITE)

Des échanges à venir avec les habitants
Dans les mois à venir, les élus se réuniront à plusieurs reprises pour travailler sur ce projet politique et le formaliser.
Une réunion publique spécifique sera organisée afin de présenter les grandes lignes du PADD et d'échanger avec les habitants. Cette rencontre permettra à chacun de comprendre les choix proposés, d'exprimer ses attentes et de contribuer à la réflexion collective.

La commune souhaite que cette étape soit un moment fort de dialogue, car le PLU n'est pas seulement un document d'urbanisme : c'est aussi un projet de territoire, construit pour et avec les Campanais.

Et après ?
Après la validation du PADD, la démarche entrera dans une nouvelle phase plus technique :

- définition des **zones constructibles, agricoles et naturelles,**
- rédaction du **règlement d'urbanisme**,
- intégration des **orientations d'aménagement (OAP)** pour certains secteurs,
- puis consultation des partenaires institutionnels et **enquête publique** avant approbation finale.

Ces étapes prendront encore plusieurs mois, mais chacune d'elles permettra d'affiner un document qui accompagnera la commune pour la prochaine décennie.
Les élus souhaitent pouvoir disposer d'une version consolidée du PADD avant les élections municipales de 2026, afin d'en débattre et de partager les grandes orientations avec la population. Ce rétroplanning volontairement resserré vise à maintenir la dynamique engagée, tout en sachant que la validation politique définitive et la poursuite de la procédure interviendront après les élections municipales de 2026.

Un projet collectif pour préparer l'avenir
À travers cette démarche, la municipalité souhaite concilier développement et préservation, accueillir sans étaler, moderniser sans dénaturer.
Le futur PLU devra être à la fois réaliste, cohérent et durable, au service de la qualité de vie de toutes les générations.
La concertation reste ouverte tout au long du processus : habitants, associations et acteurs locaux peuvent contribuer à faire de ce PLU un outil partagé, fidèle à l'esprit du village et tourné vers l'avenir des Campanais.

RETOUR SUR
la balade rurale du 30 août 2025 des échanges concrets sur le terrain

Dans le cadre de l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, la commune a organisé une **balade rurale participative** pour aller à la rencontre des habitants et croiser leur vécu avec les analyses techniques du bureau d'études.

Aux côtés de Madame la Maire, des élues et élus municipaux et des urbanistes **Nadège Chomaz (n.chomaz urbaniste)** et **Caroline Métifiot (agence ARTER),** les participants ont arpenté plusieurs hameaux afin d'échanger sur les **enjeux du territoire** : évolution des hameaux, mobilité, paysage, risques, agriculture, ou encore équilibre entre habitat permanent et tourisme.

Cette matinée conviviale et constructive a permis de nourrir le **diagnostic** et d'alimenter la réflexion pour le futur **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).**

Merci à tous les habitants pour leur participation active à cette démarche de **co-construction du projet communal !**

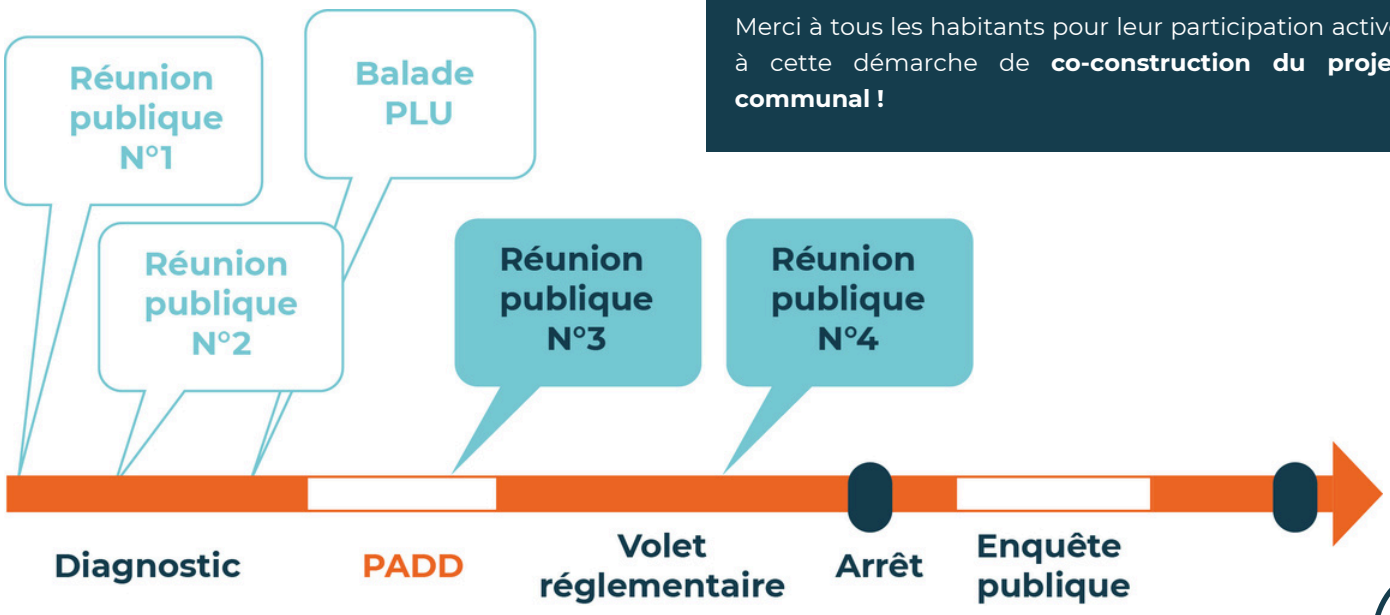

PRENONS SOIN DE NOS BÂTIMENTS COMMUNAUX

Les bâtiments communaux — école, salle Pelloux-Prayer, salles de réunion, locaux associatifs, mairie — sont au cœur de la vie de notre village. Ils accueillent chaque jour les enfants du périscolaire, les activités des associations et de nombreux services ou événements publics.

Ces derniers mois, plusieurs dégradations volontaires ou involontaires ont été constatées : jets de pierres sur la toiture de la salle Pelloux-Prayer, mais aussi escalade sur le toit ou le préau de l'école, qui tord les tôles et fragilise les couvertures.
Ces gestes, souvent sans véritable mauvaise intention, entraînent pourtant des réparations coûteuses et mobilisent les agents municipaux et les élus. Ces dépenses imprévues viennent alourdir le budget communal, déjà fortement sollicité par l'entretien courant et les services à la population.

Préserver ces équipements communaux, c'est préserver nos lieux de vie, ceux qui permettent à nos enfants, aux associations et à tous les habitants de se retrouver tout au long de l'année dans les meilleures conditions.



Alors merci à toutes et tous de rester attentifs et de contribuer, par vos gestes du quotidien, à la qualité et à la pérennité de ces espaces communs.

POMPIERS

Merci à nos volontaires !

Discrets mais toujours présents, les sapeurs-pompiers volontaires des Adrets incarnent, depuis plus d'un siècle, un engagement au service de la population. Leur courage, leur disponibilité et leur esprit d'équipe sont une richesse essentielle pour notre commune. Ces derniers mois encore, ils ont participé à plusieurs interventions complexes, notamment lors de feux d'habitation, en coordination avec d'autres centres de secours du secteur. Leur réactivité, leur sang-froid et leur capacité à agir collectivement ont permis de protéger les habitants et de limiter les dégâts.
La municipalité tient à leur adresser un immense merci, ainsi qu'à leurs familles, qui partagent elles aussi cet engagement.

FIN DES TRAVAUX

pour notre cimetière communal



Les travaux d'extension du cimetière communal sont désormais achevés. Ce chantier permet à la Commune de répondre au manque de places, de se conformer aux normes actuelles et d'intégrer la diversité des modes et rites funéraires.

L'aménagement comprend désormais 12 concessions en pleine terre, 23 cases de columbarium, 25 cavurnes et 12 concessions avec caveaux préinstallés, ainsi qu'un ossuaire, un dépositoire et un nouveau jardin du souvenir.
Initialement prévu dans l'extension, ce jardin a finalement été installé au centre du cimetière existant, symbole d'une intégration harmonieuse des pratiques contemporaines aux formes plus traditionnelles. Les allées ont été conservées en herbe et un traitement paysager viendra prochainement compléter l'ensemble.

Le projet a été conduit par les entreprises ETRA TP, Tout En Vert et Piot Maçonnerie, sous la maîtrise d'œuvre de Dynamic Concept, avec le soutien financier du Département de l'Isère.

En parallèle, de nombreuses associations locales se sont mobilisées autour du "Projet Mortel", un programme d'animations et de rencontres invitant à réfléchir, avec sensibilité et bienveillance, sur notre rapport à la mort et à la mémoire.
Initiée par La Campanaise et Thanatosphère, cette démarche a suscité une véritable dynamique collective, à laquelle ont également pris part la bibliothèque, les Rhodos, l'association des parents d'élèves, Scènes Obliques, des habitants volontaires et même la brasserie locale. Ateliers d'écriture, expositions, témoignages et moments musicaux ont ainsi rythmé plusieurs mois d'échanges, offrant à chacun l'occasion d'aborder ce sujet universel sous un angle humain, artistique et ouvert.

L'inauguration du 1er novembre 2025, accompagnée par les musiciens de L'Écho du Merdaret et de la chorale La Chantarine, a marqué l'aboutissement de ce projet à la fois technique, symbolique et humain, alliant aménagement du lieu et réflexion collective sur le sens qu'il porte.

VOIRIES

ENTRETIEN ET REMISE EN ÉTAT DES CHEMINS APRÈS EXPLOITATION FORESTIÈRE

Les chemins ruraux et communaux constituent un patrimoine collectif essentiel à la vie quotidienne. Utilisés au quotidien par les promeneurs, les vététistes, les agriculteurs, les chasseurs, les riverains et parfois même les secours, ils servent également à l'exploitation forestière, activité importante dans une commune de montagne comme Les Adrets.



Préserver les voies communales

Afin d'assurer la préservation de ce réseau de chemins, **la municipalité rappelle que toute exploitation forestière nécessitant leur utilisation doit faire l'objet d'une demande préalable auprès de la mairie**.
Cette autorisation, obligatoire, concerne tout passage d'engins forestiers pour l'accès, le transport ou la sortie des bois. Elle permet de prévenir les dégradations parfois importantes causées par le passage de véhicules lourds (grumiers, débardeurs, tracteurs forestiers...), notamment lors de périodes humides ou de fortes précipitations. Ces dégradations peuvent rapidement rendre les chemins impraticables, compromettre la sécurité des usagers et entraîner des coûts de remise en état significatifs pour la collectivité.

Ainsi cette démarche préalable a plusieurs objectifs :

- Préserver le patrimoine communal en garantissant la bonne conservation des chemins ;
- Assurer la sécurité et la libre circulation des piétons, cyclistes et riverains ;
- Coordonner les interventions afin d'éviter les conflits d'usage ou les gênes temporaires ;
- Responsabiliser les exploitants quant à la remise en état des voies après leur passage.

Toute demande doit être adressée par écrit à la mairie avant le démarrage des travaux et doit préciser :

- l'identité et les coordonnées de l'exploitant,
- la localisation des parcelles concernées,
- la période prévisionnelle d'exploitation,
- le type d'engin utilisé.

À l'issue de la demande, un échange peut être organisé avec les élus référents afin de convenir des conditions d'accès, de circulation et de remise en état éventuelle du chemin. Dans certains cas, une visite sur site peut être réalisée avant et après les travaux pour évaluer l'état des lieux et vérifier le respect des engagements.

Sans autorisation préalable, l'utilisation des chemins communaux est strictement interdite. En cas de dégradation constatée, la responsabilité de l'exploitant pourra être engagée et les réparations exigées à ses frais.

La Commune des Adrets compte sur le sens des responsabilités des propriétaires forestiers et des exploitants pour veiller, à travers ces démarches, à la préservation durable des chemins ruraux, au bénéfice de tous les usagers.

Pour toute information, obtenir le formulaire type de demande, ou pour déposer une demande, contacter la mairie :
secretariat1@lesadrets.fr



Municipales 2026

Tout savoir sur le prochain scrutin aux Adrets

Au mois de mars prochain, les Campanais et Campanaises participeront au renouvellement de leur équipe municipale et éliront également leurs représentant.e.s à la Communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG).
Les quinze conseillères et conseillers municipaux, élus au suffrage universel direct pour un mandat de six ans, conduiront les projets communaux du prochain mandat jusqu'en 2032.
Petit guide pratique avant ce rendez-vous citoyen.

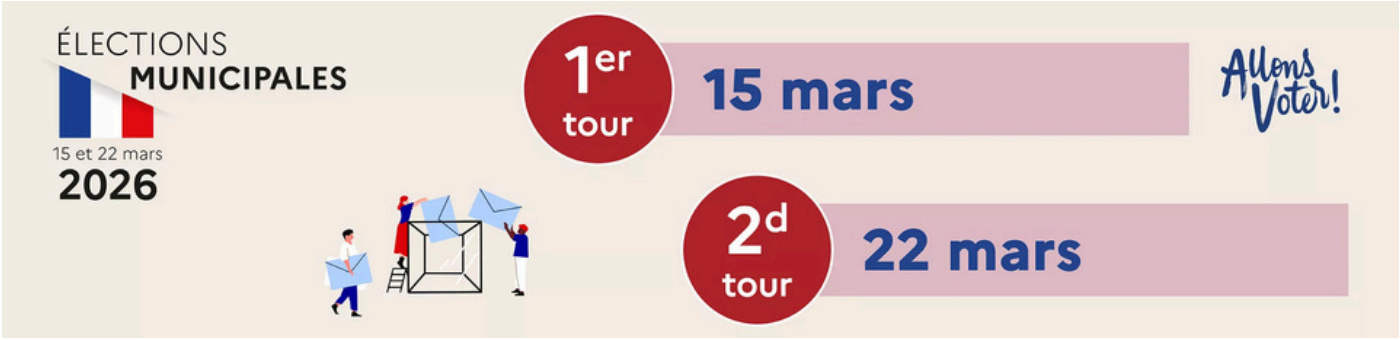

Deux dimanches pour un double scrutin

Les élections municipales et communautaires se tiendront les dimanches 15 et 22 mars 2026.
Les électeurs voteront à la fois pour désigner les 15 conseillères et conseillers municipaux de la commune des Adrets et pour élire, dans le même scrutin, les représentants communaux à la CCLG.
Ce double scrutin reflète la complémentarité entre la commune, premier niveau de proximité, et l'intercommunalité, en charge de nombreuses compétences partagées avec les autres communes du Grésivaudan : gestion de l'eau et des déchets, plan pour l'habitat, développement économique ou encore gestion des crèches et centres de loisirs…

Les listes déposées pour le scrutin municipal doivent comporter autant de candidat.e.s que de sièges à pourvoir (15 aux Adrets), mais peuvent aussi comprendre deux noms supplémentaires (soit une liste de 17 personnes).

Ces deux candidat.e.s, dits supplémentaires, ne siègent pas immédiatement : ils remplacent automatiquement une conseillère ou un conseiller qui démissionnerait ou deviendrait empêché.e, assurant ainsi la continuité du conseil sans nouvelle élection.

Un scrutin de liste bloquée et paritaire

Depuis 2014, les communes de plus de 1 000 habitants — cas de notre commune des Adrets — votent selon un scrutin de liste à deux tours, garantissant parité et stabilité. Ce mode de scrutin sera généralisé en 2026 à toutes les communes françaises.
Concrètement :

- les candidat.e.s se présentent sur une liste complète ;
- chaque liste est paritaire, composée alternativement d'hommes et de femmes ;
- les électeurs votent pour la liste entière, sans modification possible (le panachage est interdit).

La liste arrivée en tête obtient la moitié des sièges au conseil municipal ; le reste est réparti à la proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des voix.
Si aucune liste n'obtient la majorité absolue au premier tour, un second tour a lieu le 22 mars.



LA PARITÉ, UNE CONQUÊTE PROGRESSIVE

L'obligation de parité entre femmes et hommes dans les listes municipales s'est imposée progressivement :

- loi du 6 juin 2000 : parité obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants ;
- loi du 17 mai 2013 : extension à toutes celles de plus de 1 000 habitants ;
- réforme électorale de 2025 : généralisation du scrutin de liste paritaire à toutes les communes.

Cette évolution renforce l'égalité d'accès aux fonctions électives et favorise la diversité des profils au sein des conseils municipaux.

Qui peut se présenter ?

Pour être candidat.e au conseil municipal, il faut :

- avoir au moins 18 ans le jour du scrutin ;
- être de nationalité française ou ressortissant.e d'un pays membre de l'Union européenne (ces derniers peuvent être élus conseillers, mais pas maire ni adjoints) ;
- être inscrit sur la liste électorale de la commune ou y payer des impôts locaux ;
- et ne pas être frappé d'inéligibilité (condamnation, incompatibilité, fonction incompatible, etc.).

Les listes de candidat.e.s doivent être déposé.e.s avant la date limite fixée par arrêté préfectoral au 26 février 2025 pour le premier tour. Chaque liste doit respecter la parité stricte et indiquer le ou les nom.s des représentant.e.s communautaire.s (pour la CCLG) parmi les premiers candidat.e.s.

Le saviez-vous ?

Le maire et les adjoints ne sont pas élu.e.s directement par les électeur.trice.s, mais par le Conseil municipal lors de sa première séance suivant les élections.

COMMUNICATION PUBLIQUE : NEUTRALITÉ ET TRANSPARENCE

Durant la période pré-électorale, la communication des collectivités doit rester neutre et factuelle. Le Code électoral (article L.52-1) interdit toute action pouvant être assimilée à de la propagande électorale.
Les supports municipaux (magazine, site internet, réseaux sociaux) doivent donc se veiller à :

- délivrer des informations d'intérêt général ;
- réaliser des communications institutionnelles sans tonalité promotionnelle ;
- ne pas mettre en avant de manière valorisante les élu(e)s en place.

Ainsi, ces règles assurent l'égalité entre les candidat.e.s et la sincérité du scrutin, principes essentiels de la démocratie locale.

S'inscrire pour voter



Pour participer au scrutin, il faut être inscrit sur la liste électorale de la commune. Il est possible de :

- vérifier ou effectuer leur inscription en ligne sur www.service-public.fr
- ou déposer leur demande directement en mairie, avant le 6 février 2026.

Les ressortissant.e.s de l'Union européenne résidant aux Adrets peuvent également voter et se présenter comme conseiller.ère.) municipaux(ales), à condition d'être inscrit.e.s sur la liste électorale complémentaire.

CHIFFRES CLÉS DES MUNICIPALES 2026

Date du scrutin
15 & 22 mars 2026

15 Sièges à pourvoir
+ 2 candidat.e.s supplémentaires possibles

Durée du mandat **6 ans** (2026-2032)

Mode de scrutin

Scrutin de liste bloquée et paritaire

Âge minimum pour se présenter **18 ans**

6 février 2026 Date limite d'inscription sur les listes électorales

Date limite de dépôt des listes **Fin février 2026**

Début de la campagne officielle **2 mars 2026**

DES JEUNES ENGAGÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

Le CME (Conseil Municipal des Enfants) fait sa rentrée aux Adrets avec de beaux projets en perspective.

Début septembre, six enfants de l'école primaire du village se sont réunis avec Pauline Musco, animatrice des réunions du CME 2025-2026, sous l'œil avisé et bienveillant des élu(e)s. Première étape : préparer une “Boom” de rentrée ! Cette soirée a eu lieu le mardi 16 septembre et a rassemblé un grand nombre d'élèves de l'école dans une ambiance chaleureuse et festive.

Six jeunes campanais se sont impliqués dès le printemps dans la dynamique "Rêveille tes Adrets", co-animée par l'association ADRETS et les élu(e)s, dans la volonté d'instaurer et de pérenniser un CME. Ce travail de co-construction avec les enfants a conduit à l'organisation d'élections. Après une réunion explicative sur l'organisation d'un bureau de vote, ils ont préparé des élections pour proposer à d'autres enfants d'intégrer le CME cette année. À l'issue de ces élections qui se sont tenues le 14 octobre, les six enfants ont été élus et deux nouveaux conseillers les ont rejoints !

Les enfants participeront prochainement à un conseil municipal “d’adultes”, une belle occasion de découvrir concrètement le fonctionnement de la vie politique locale et les processus de décision liés aux projets communaux.



Reconnaissables à leurs écharpes tricolores, les jeunes conseil-lers(ères) représentent la jeunesse campanaise lors des commémo-rations et événements organisés par la mairie. Certain(e)s étaient d’ailleurs présents le 1er novembre lors de l’inauguration du cimetière communal : une jeune élue du CME a même eu l’honneur de couper le ruban tricolore.

Les huit jeunes conseillers(ères), impliqués et enthousiastes, se réunissent un ou deux mardis par mois dans la salle du conseil pour imaginer et porter des projets destinés aux enfants de la commune. Le prochain sujet portera sur une collecte d’idées pour trouver un nom à l’école des Adrets… à suivre !

LES CROETS

La jeunesse campanaise relance l’association



Un nouveau souffle anime la jeunesse du village : l’association Les Croets vient officiellement de renaître. Le projet, porté par un groupe de jeunes Campanais et Campanaises nés entre la fin des années 1990 et le début des années 2010, vise à fédérer cette nouvelle génération autour d’initiatives festives, sportives et culturelles.

Dès 2018, plusieurs jeunes du village avaient envisagé de créer une association afin d’organiser des chantiers collectifs, notamment pour rénover des granges.

Faute de moyens et face à la complexité des démarches administratives, le projet n’avait alors pas abouti. Malgré cela, la cohésion du groupe s’est maintenue au fil des années, dans un esprit d’entraide et de convivialité.

En relançant récemment cette idée, les jeunes Campanais(es) ont découvert qu’une association similaire avait existé une trentaine d’années auparavant.

« Nous avons trouvé symbolique et plus simple de reprendre cette ancienne association plutôt que d’en créer une nouvelle », explique Marius Robert, actuel président de l’association des Croets.

Sophie Rivens, dernière Présidente de l’association “ première génération” des Croets, observe avec plaisir le retour de cette initiative portée par une nouvelle génération

« Je devais avoir une quinzaine d’années quand est née l’association, qui s'appelait à ce moment-là Les Pim’s. L’objectif était simple : créer des temps festifs et conviviaux pour faire vivre notre commune, car à l'époque, il n’y avait ni École en Fête, ni le Festirock, ni soirées festives à thèmes…

J’ai eu le plaisir d’en devenir la présidente au milieu des années 90’, période où nous avons choisi de renommer l’association “Les Croets”, mot patois qui signifie littéralement les p'tits et par extension, les jeunes, pour marquer notre ancrage à notre territoire et à notre village. Puis venu le temps de vivre notre vie d’adulte, la dynamique s’est essoufflée et la génération suivante n’a pas repris le flambeau. L’association est restée en sommeil plusieurs années, et, je me dis aujourd’hui, que nous avons eu bien raison de ne pas acter la fin administrative des Croets ! »

Aujourd’hui, Marius Robert (président), Loïc de Yparraguirre (secrétaire) et Maël de Yparraguirre (trésorier) composent le bureau de cette nouvelle équipe, et remercient Sophie Rivens et Juliette Savioz (alors trésorière de l’association) d’en avoir facilité la reprise administrative.

Le premier événement organisé par la nouvelle équipe a eu lieu le samedi 11 octobre 2025 à la salle Pelloux-Prayer : une soirée festive marquant le (re)lancement officiel des Croets et le début d’une nouvelle aventure pour ces jeunes.

RECENSEMENT

Le recensement de la population arrive aux Adrets en 2026

Cette année, la commune des Adrets participe au recensement national de la population. Cette opération permet de mieux connaître l'évolution du village, d'identifier ses besoins et de poursuivre le développement de projets, petits et grands, au service de toutes et tous.
L'ensemble des logements et habitants sera recensé à partir du 14 janvier 2026.

Comment ça se passe ?

Une lettre de Madame la Maire sera déposée dans chaque boîte aux lettres pour annoncer le début de l'opération.
Un agent recenseur, spécialement recruté et formé par la Commune, vous transmettra ensuite une notice Internet, soit en main propre, soit par dépôt dans votre boîte aux lettres.
Il vous suffira de suivre les instructions indiquées pour vous recenser en ligne. Conservez bien cette notice, elle est indispensable.

Se recenser en ligne est simple et rapide. Et avec moins de formulaires imprimés, la démarche est plus économique pour la commune et plus respectueuse de l'environnement.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des statistiques sur l'âge, les professions, les modes de transport, les logements, etc.
Les données issues du recensement influencent directement la vie locale. Elles servent notamment à :

- Déterminer la participation financière de l'État au budget communal. Plus la population est importante, plus cette dotation l'est aussi. Répondre au recensement, c'est contribuer aux ressources de votre commune.
- Définir le nombre d'élu(e)s au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies autorisées, etc.
- Mieux identifier les besoins du village : transports, école, services publics, équipements sportifs, commerces, logements.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population : le-recensement-et-moi.fr









CŒUR DE VILLAGE

Dossier projet

Une feuille de route pour aménager le cœur de village

Depuis 2023, la commune est engagée dans le projet « Cœur de Village », avec l'objectif de repenser et d'améliorer le centre-village.

Un diagnostic complet et une étude approfondie ont été menés : état des bâtiments communaux, circulation, usages quotidiens, qualité des espaces publics, etc. Cette démarche, nourrie d'échanges réguliers avec le Conseil Municipal et les habitants, a permis d'identifier les besoins actuels du village, ce qui fonctionne bien... ou moins bien.
À partir de ces constats, plusieurs questions ont guidé la réflexion :
Quels aménagements pour répondre aux besoins exprimés ?
Comment rénover l'existant ?
Comment mieux organiser les abords des bâtiments et valoriser les cheminements au cœur du village ?

Ces réflexions ont abouti à un scénario final d'aménagement, véritable feuille de route pour les années à venir. Il vise à renforcer l'attractivité du centre-village, en valorisant les espaces publics, en facilitant les mobilités douces, et en redonnant une place centrale aux équipements communaux.

Le programme prévoit notamment

la réorganisation des stationnements,

la création d'un espace polyvalent pour les activités associatives et économiques,

la mise en valeur du patrimoine bâti existant,

l'amélioration de l'entrée du village, pour un accueil plus lisible et plus harmonieux.

VERS LA CONCRÉTISATION DES PROJETS PRIORITAIRES DU CENTRE-VILLAGE

Deux projets prioritaires ont été définis : **la réhabilitation de la mairie** et **la construction d'un nouveau bâtiment à la place de l'ancienne maison Brun**, destiné à accueillir des activités professionnelles et associatives.

La prochaine étape consistera à concrétiser ces projets en fonction des financements et aides mobilisables. Les études réalisées serviront de base au lancement des appels d'offres, afin de sélectionner les équipes qui seront en charge de la conception et de la réalisation des futurs chantiers.

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT À LA PLACE DE L'ANCIENNE MAISON BRUN



SCENARIO FINAL



RÉHABILITATION DE LA MAIRIE



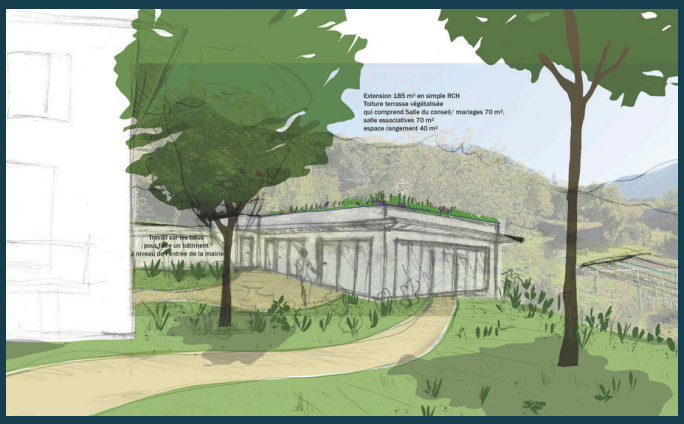

Extension mairie - Vue Ouest



Extension mairie - Vue Est

OBJECTIF PRÉVISIONNEL :
DÉMARRER UN PREMIER CHANTIER À L'HORIZON 2027.

YVES CARTIER MILLON, AGRICULTEUR

Pouvez-vous nous présenter l'alpage des Cortillets ?

Oui, c'est un alpage de bovins qui accueille chaque été environ 130 animaux à Prapoutel sur la commune des Adrets. Pour vous le situer, il occupe une grande partie du domaine skiable entre Prapoutel et Bedina et s'étend à la fois sur des terrains communaux et des parcelles privées.

Aujourd'hui, nous sommes trois éleveurs des Adrets réunis en "groupement pastoral" à occuper cet alpage. Il y a Agnès Rajat dont l'exploitation est aux Bléttières, Stéphane Lot à Villard-Bernard et moi-même avec mon fils aux Alpets.

À côté, sur Pipay, au pré de l'Arc sur Laval ou au-dessus sur les Fanges, il y a d'autres alpages occupés par d'autres éleveurs.
Aujourd'hui les bêtes sont montées à partir du 10 juin et redescendues entre fin septembre et mi-octobre, alors qu'avant il n'y avait pas d'herbe sur l'alpage avant le 25 juin et la limite pour les redescendre se situait plutôt autour du 25 septembre. On ressent bien les effets d'un changement climatique avec des saisons plus longues en altitude.

Quelle est pour vous l'importance de cette pratique emblématique de l'élevage en zone de montagne ?

Avec les années de sécheresse qui s'annoncent, les alpages vont être des zones de plus en plus prisées par les éleveurs. Pour nous c'est un enjeu très important de pouvoir monter les animaux en altitude. Dans les périodes sèches, ça permet de libérer les exploitations à mi-coteau et mettre les animaux dans des espaces où il y a de l'eau, de l'herbe et de la surface.
On a peu de terrains mécanisables sur la commune et pendant que les bêtes sont en alpage, nous pouvons faire ce qu'on appelle de la repousse et récolter du fourrage pour l'hiver dans nos champs situés plus bas aux Adrets.

Personnellement, je constate qu'en été les animaux sont mieux en altitude. On le remarque sur leur comportement et aussi sur leur engraissement. Pour moi qui élève surtout des Aubracs pour leur viande, je trouve que les animaux nourris avec des herbages sont meilleurs et plus sains que ceux importés d'autres pays d'Europe ou d'Amérique.
Je pense aussi que notre présence là-haut contribue à entretenir les pistes et à maintenir les paysages ouverts.





Yves CARTIER MILLON
PRÉSIDENT DU GROUPEMENT PASTORAL DES CORTILLETS

Est ce que votre alpage est gardé ?

Sur l'alpage des Cortillets, nous n'avons pas les moyens d'embaucher un berger. Nous assurons nous-mêmes une présence régulière et les animaux sont parqués.

Chaque printemps, il nous faut 3 bonnes journées pour installer les parcs. On fait des grosses corvées avec plein de collègues qui viennent nous aider. L'installation se termine avec un bon casse-croûte qui se prolonge. C'est la tradition et ce sont de bons moments partagés. En été, nous partageons l'alpage avec les promeneurs et les vététistes. Le VTT se développe sur la station mais on s'est adapté et on arrive facilement à partager la montagne entre tous. Il y a quelques années il y avait parfois des clôtures cassées mais les organisateurs ont travaillé les tracés et aujourd'hui il n'y a plus de problème. La cohabitation se passe bien.

Ensuite en automne après avoir redescendu les animaux dans nos fermes, il y a le travail de démontage. Tous les piquets et les clôtures sont enlevés et l'alpage est rendu au domaine skiable.

CONNAISSEZ-VOUS
L'AMAP DES ADRETS ?



Le sigle AMAP signifie « **Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne** ». Son objectif est de soutenir une agriculture paysanne, écologique et justement rémunérée, via des **circuits courts** entre producteurs et consommateurs. Ces derniers, appelés Amapiens, peuvent aider ponctuellement les producteurs et/ou les soutenir dans les imprévus..

Créée en avril 2011, l'AMAP des Adrets regroupe aujourd'hui une quarantaine de familles et une vingtaine de producteurs locaux (Ferme du Ferrouillet à Laval pour les œufs, GAEC Rebuffet pour les laitages, Ferme du Grand Chêne à Froges pour les légumes). Association de fait rattachée au réseau Alliance, elle respecte la charte des AMAP.

Une distribution hebdomadaire permet aux Amapiens de récupérer leurs produits ; un Amapien de permanence veille au bon déroulement et aide à composer les paniers. Certains contrats prévoient des livraisons chaque semaine (légumes, œufs, pain), d'autres toutes les deux semaines (laitages), mensuelles (volailles) ou ponctuelles (châtaignes, glaces, ravioles, poisson, lentilles, bœuf, farine...). Pour les contrats hebdomadaires et mensuels, l'engagement porte sur 4 à 8 mois, avec paiement en début de période afin d'assurer visibilité et trésorerie au producteur.

Comment rejoindre l'AMAP des Adrets

Venir rencontrer les Amapiens un mardi soir lors de la distribution entre 18h15 et 19h à la permanence dans le bâtiment de la mairie (petite porte sur la gauche).

Qu'est-ce qui vous sera demandé ?
Un minimum de disponibilité pour assurer **2 permanences** dans l'année, **20€** pour adhérer au réseau AMAP de l'Isère (Alliance PEC Isère), et, dans l'idéal, quand le fonctionnement vous sera familier, de l'investissement pour devenir référent d'un producteur et gérer le partage de ses contrats avec les autres Amapiens.



Pour en savoir plus
participation.citoyenne@lesadrets.fr

L'ACTUALITÉ
DU COMITÉ CONSULTATIF

Dans sa volonté d'initier une démarche participative pour plus de proximité, et afin d'encourager l'implication des citoyens dans la politique locale en s'appuyant sur l'intelligence collective, le Conseil municipal a créé un comité de consultation.
Ainsi, lorsqu'il est sollicité, ce comité est amené à réfléchir sur le cadre général de l'implication des citoyens dans les différents projets menés sur la commune. Il n'a pas vocation à être consulté sur les projets eux-mêmes, mais bien sur la façon dont les citoyens pourraient ou non être consultés ou impliqués dans ces divers projets.
Dernièrement, il a été missionné pour organiser l'appel à projet sur le deuxième bâtiment de la Miellerie. Initié en juin, le comité a réceptionné huit projets. Une première sélection reposant sur le respect des trois critères portés sur l'appel à projet (utilisation de l'intérieur des locaux, projet au service du bien commun et à but non lucratif) a pu être réalisée : seuls trois projets respectaient ces critères. Cependant l'ensemble des projets réceptionnés ayant retenu l'attention du comité consultatif, ils ont fait l'objet d'une présentation à l'équipe municipale. Une rencontre avec les porteurs de projets sélectionnés est d'ores et déjà envisagée. À suivre !

L'ÉGLISE
Saint-André des Adrets



Origines et Moyen Âge

L'église Saint-André des Adrets est le plus ancien bâtiment de la commune. Mentionnée dès le XIe siècle dans les Cartulaires de Saint-Hugues, elle fut dédiée à Saint-André en 1104 et donnée au Prieuré de Saint-Martin-de-Misère (Montbonnot-Saint-Martin). En 1340, l'église, en mauvais état, nécessita des réparations urgentes. En 1497, elle fut placée sous le patronage du prieuré du Champ (Le Champ-près-Froges). À cette époque, l'église Saint-Christophe d'Hurtières est alors une annexe rattachée à l'église des Adrets.



Une plaque au sol, sur la place du village rappelle ce passé.

Un édifice protégé par le Baron des Adrets

L'histoire de l'église est étroitement liée à celle de la famille du baron des Adrets, François de Beaumont. Son arrière-grand-père, Aynard II, demanda dans son testament à être enterré dans l'église Saint-André des Adrets. Plus tard, Georges, le père de François de Beaumont, y fut également enseveli.

Grâce à ces liens familiaux, l'église fut épargnée par les hommes de François de Beaumont, qui détruisirent de nombreuses autres églises de la région lors des guerres de religion.

Les deux cloches de l'église : un patrimoine campanaire préservé

Le clocher de l'église Saint-André abrite aujourd'hui deux cloches historiques, toutes deux issues de refontes plus anciennes.



La plus petite pèse 250 kg et date de 1867 ; elle a été fondue par Guillet père et fils, fondeurs à Lyon, en remplacement d'une cloche fêlée de 1821 appelée Louise, elle-même refonte d'une cloche plus ancienne, probablement nommée Marie et fondue en 1647 avant la révolution. Elle fut bénie en présence de son parrain François Argoud et de sa marraine Olympe Rocheton. Elle donne aujourd'hui la note si.

La plus grosse, actuelle cloche principale, a été fondue en 1937 par la maison Paccard à Annecy-le-Vieux. Elle pèse 430 kg et sonne le la. Cette cloche remplace l'ancienne Anne-Marie de 1821, endommagée elle aussi. Elle porte les noms de ses parrain et marraine : Emile Argoud (maire de l'époque, qui a reçu la légion d'honneur) et Lucienne Plançon, ainsi que celui du curé Joseph Guillot. Elle est ornée de figures religieuses et reste encore aujourd'hui en service pour rythmer la vie du village.

Pour aller + loin, rendez-vous dans l'église où une exposition retrace l'histoire de l'édifice.

FONDATION DU PATRIMOINE



Une collecte de dons ouverte avec la Fondation du Patrimoine

L'église Saint-André, au cœur du village, fait partie intégrante de l'histoire et de l'identité des Adrets. Afin d'en assurer la pérennité, **la commune engage une première phase de travaux de restauration, avec le soutien de la Fondation du Patrimoine**.

Cette étape vise à traiter les désordres les plus urgents identifiés lors du diagnostic :

- façade principale ouest et drainage façade nord,
- traitement des fissures et infiltrations,
- reprise des fissures sur voûte en plâtre,
- réfection du plancher de la sacristie et reprise menuiseries sur les portes,
- mise en conformité de l'électricité,
- restauration des vitraux endommagés et mise en place de protections.

Votre don contribuera directement à la sauvegarde de ce lieu chargé d'histoire.

Bon à savoir : jusqu'au 31 décembre 2025, les dons en faveur du patrimoine religieux d'une commune de moins de 10 000 habitants bénéficient d'une **réduction d'impôt exceptionnelle de 75 %** (dans la limite de 1 000 € de don par an). Au-delà, la réduction reste de 66 % pour les particuliers et 60 % pour les entreprises.

Soutenez le projet ! Scannez le QR code pour accéder directement à la page de la Fondation du patrimoine



Vers 1937, installation de la nouvelle cloche dans le beffroi.

Sources :
- Notice Les Adrets (38) - église Saint-André, Patrimoine horloger et campanaire, 20 mars 2024 – O. Condemine avec la contribution de L. Argoud-Martin.
- Inscriptions Campanaires du Département de l'Isère, 1886, G. Vallier (cloches n° 613 et 614).
- Photos et rapport de visite du 10/11/2022 (SAE), collection personnelle.
- Archives départementales de l'Isère : AD38 4E679/74 (cloche de 1937), AD38 2O3/5 (cloches de 1821).
- Mémorial, ancien maire Émile Argoud, 1937.
- Notice historique (une page dactylographiée), non datée, rédigé par Camille Barbier, ancien conseiller municipal.
- Cartulaires de l'église cathédrale de Grenoble : dits Cartulaires de Saint-Hugues / publ. par M. Jules Marion.
- Visite du cardinal Le Camus en 1672, Archives départementales de l'Isère 4G272, f°365.

Remerciements à Marie-Hélène Corré et Olivier Condemine pour leurs précieuses contributions et informations historiques concernant l'église des Adrets.

NUMÉROS UTILES

MAIRIE LES ADRETS

61 rue du Cardelet, 38190 Les Adrets
04 76 71 06 93 - www.lesadrets.fr

Accueil au public
du lundi au vendredi de 8h à 12h
☎ 04 76 71 06 93
➤ contact@lesadrets.fr

Permanences urbanisme
lundi, mardi et jeudi matin
uniquement sur rendez-vous
☎ 04 76 71 17 12
➤ urbanisme@lesadrets.fr

Rencontre avec Mme la Maire ou des élus sur rendez-vous, demande à adresser à
☎ 04 76 71 06 93
➤ contact@lesadrets.fr

FRANCE SERVICES

Permanences à la Mairie des Adrets
Jeudi de 8h30 à 12h
Sur rendez-vous au
☎ 04 76 97 94 10
➤ france-services@le-gresivaudan.fr

TAXI LES 7 LAUX

Toute distance, taxi conventionné sécurité sociale
☎ 04 76 71 06 40 - 06 74 94 10 61

MÉDICO-SOCIAL

Cabinet Médical de Prapoutel
Médecine générale - Traumatologie - Soins médicaux urgents
Dr Richard LANGLOIS
Dr Océane HAURE
☎ 04 76 08 19 60
➤ www.doc7laux.com

Opticien-lunetier-visagiste - La Maison de l'optique (en saison uniquement)
Lunettes de vue et de soleil , masque de ski à la vue, lentilles / produits lentilles , accessoires. Examen de vue.
Prapoutel Centre 7, Les Sept Laux, Niveau 1, 38190 Les Adrets
☎ 04 76 75 43 51
➤ lamaisonoptique38190@gmail.com

Masseurs-Kinésithérapeutes
Marion ANXIONNAZ-VIGUIÉ
☎ 07 82 47 60 32
Yannick DIDIER
☎ 06 30 19 63 01

Orthophoniste
Eleonore DANGE
☎ 04 76 08 74 27

Cabinet Infirmières de Theys
- Intervention sur les communes de : Theys, les Adrets, Prapoutel, Hurtières, et le Haut de Laval.
- Les soins sont assurés par Laurence, Nadège, Coralie et Béatrice. Parfois en collaboration avec des remplaçants.
- Soins sur prescription médicale 24/7 (à domicile ou au cabinet de Theys).

☎ 06 08 31 40 18

Pharmacie Prapoutel (en saison uniquement)
de 9h à 12h30 et de 16h à 19h30, tous les jours
☎ 04 76 08 74 27



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

21 Juin 2025 LACOMBE Auguste

9 Juillet 2025 MARTIN Jade

20 Octobre 2025
BENOIT-GAGNEUX Lou

29 Octobre 2025
BOUSSUGES Hector

MARIAGES

7 Juin 2025
Maëlle SIVY et Jérôme SICARD

21 Juin 2025
Amélie FERRON et Yan LEFEVRE

21 Juin 2025
Marie POCACHARD et Olivier GOURVES

5 Septembre 2025
Colleen MASSÉ et Yannis MALEK

20 Septembre 2025
Julie BOURGEOIS et Max COPPIN

DÉCÈS

DE LAPORTE Olivier, né le 25 février 1951 décédé le 08 août 2025 à St Martin d'hères

PLANÇON Maurice, né le 30 novembre 1931 décédé le 25 août 2025 à Froges

PLANÇON Paul, né le 26 janvier 1937 décédé le 14 septembre 2025 aux Adrets

COCHE Véronique, née le 04 novembre 1973 décédée le 05 novembre 2025 à Champ-près-Froges